



	<b>Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 12 septembre 2022</b>	
--	---	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
M. Jean-Gabriel CONTAMIN, Doyen	X		
<b><u>Personnalités extérieures</u></b>			
Mme Carole VAN GOETSENHOVEN, représentante du Premier président de la Cour d'appel de Douai		Vincent Dupont	
M. Eddie JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille			X
Représentant.e du Conseil régional			X
M. Frédéric BAUBE, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou sa représentante		Jacques Lecompte	
Mme Anne SEULIN, représentante du Président de la Cour administrative d'appel de Douai	X		
M. Alain CADET		Vincent Dupont	
Mme Delphine LECAILLE		Gilles Toulemonde	
Mme Evelyne MERCHEZ	X		
<b><u>Enseignant-e-s collègue A</u></b>			
Mme Carole BACHELOT	X		
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD-PINET	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET		Carole Bachelot	
M. Eric KERCKHOVE	X	Nathalie Ethuin	
M. Aymeric POTTEAU	X		
Mme Johanne SAISON		Aymeric Potteau	
M. Denis VOINOT	X		
<b><u>Enseignant-e-s collègue B</u></b>			

M. Vincent DUPONT	X		
Mme Nathalie ETHUIN	X		
Mme Frédérique LE DOUJET	X		
Mme Nina PALY	X		
M. Leny PATINAUX	X		
M. Barnaby PELL		Leny Patinaux	
M. Gilles TOULEMONDE	X		
Mme Sidonie VERHAEGHE		Leny Patinaux	
<b>Collège AITOS</b>			
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Younès HADDADI	X		
M. Jacques LECOMPTE	X		
Mme Violaine SANDER	X		
<b>Collège usagers</b>			
Mme Chloé AFONSO (suppléant : M. Christian MALENGELE)	X		
Mme Claire CATHELAIN (suppléant : M. Vito CHOLLET)	X		
Mme Romane DELERUE (suppléant : M. Louka STAWSKI)	X		
M. Tomas KEBBATI (suppléante : Mme Anaïs GOLLAIN)	X		
M. Gaspard LEVEUGLE (suppléant Mme Sarah MEHALA)	X		
Mme Adria MADELIN (suppléant : M. Florian SURMONT)	X		
Mme Lucie MEGNIEN (suppléant : M. Enzo EVRARD)		Romane Delerue	
Mme Alexandra MOUTON (suppléant : M. Gaëtan BEST)		Tomas Kebbati	
Mme Mélanie PINTE (suppléante : Mme Jade LEFEBVRE)	X		
M. Samuel RIGAUD (suppléante : Mme Alice BIERRET)	X		
Mme Louise SAURIN (suppléant : M. Yael PAUPERT- FLORES)		Adria Madelin	
M. Quentin SETTE (suppléante : Mme Messyla DE ANDRADE)		Chloé Afonso	
<b>Membre avec voix consultative</b>			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
M. Vincent CATTOIR- JONVILLE, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Tony DELETTREZ, DSA adjoint	X		

M. Jean-Charles LOUCHE, Directeur des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co- directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Florent BAUDE, directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co- directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

### Informations

Monsieur le Doyen donne des informations sur la nouvelle composition du Conseil de Faculté en cette rentrée de septembre :

- Madame Hourtoule est remplacée par Madame Carole Van Goetsenhoven, secrétaire générale de la première présidence de la Cour d'Appel de Douai ;
- Madame Nina Paly, élue au sein du collège B n'a plus le statut lui permettant de s'y maintenir et est donc remplacée par le suivant de sa liste, soit Monsieur Perry Maury ;
- Au sein du collège des étudiants et suite à la démission de Madame Clémence Mahieu et de Monsieur Zacharie Hamadi, c'est Madame Lucie Megnien qui devient titulaire, avec comme suppléant Monsieur Enzo Evrard ;
- Après la démission de Monsieur Nyamtur Tuvshintugs, c'est Madame Mélanie Pinte qui devient titulaire, Madame Jade Lefebvre étant sa suppléante.

Au sein de l'équipe décanale et après le départ en retraite de Monsieur François Fenaux, c'est Monsieur Bruno Dubois qui le remplace en tant que délégué subdécanal auprès de l'antenne de Cambrai, Monsieur Dubois cédant par ailleurs ses fonctions d'assesseur en charge de la formation continue et de l'EAD à Monsieur Gilles Toulemonde. Monsieur Guerlin est confirmé dans sa mission d'assesseur en charge des masters, l'assesseure en charge des licences étant à compter de cette rentrée Madame Laura Vitale.

Monsieur le Doyen informe ensuite le Conseil des dernières promotions et distinctions obtenues par des membres de notre communauté facultaire :

- Madame Sophie Quinton-Fantoni, professeure de médecine et membre du CRDP, a été élue présidente de la Société française de médecine et santé au travail ;
- Monsieur Jean-Yves Maréchal prend en charge la troisième année de licence en Droit à Cambrai.

Sont aussi évoqués les mouvements au sein des équipes administratives :

- au terme d'une longue procédure, un agent de catégorie B contractuel a été recruté pour le service financier, pour une durée d'une année ; un second agent, cette fois-ci de catégorie C, a pu être recruté pour un premier contrat de quatre mois, et ce afin de remplacer un agent en arrêt maladie depuis mars dernier ;
- le service des FTLV a enfin pu recruter une collaboratrice de catégorie B, qui a pris ses fonctions fin août, soit près d'une année après le départ en mutation de l'agent remplacé ; ces deux postes sont financés sur ressources propres, et donc grâce au développement de la formation continue ;
- Madame Caroline Meaux rejoignant la Direction de la Formation continue et de l'Apprentissage, son poste de secrétaire générale du CRDP a été mis au recrutement.

Elle est obtenue à l'unanimité.

**Informations**

**→ Sur la réforme de la formation notariale**

Monsieur le Doyen évoque un projet de réforme de la formation notariale, réforme qui en l'état actuel du projet donnerait la main à la profession de notaire elle-même, avec le choix des pilotes pédagogiques des intervenants, des enseignements...

Madame la Professeure Pinet-Chassagnard explique au Conseil que, suite à une concertation entre l'Institut national des formations notariales (INFN) et les responsables des masters en droit notarial et ceux du diplôme supérieur du notariat, un accord avait été obtenu en 2019 sur le contenu d'une réforme de la formation des notaires. Actuellement, deux voies sont offertes pour devenir notaire : la voie universitaire, à laquelle nous participons, et la voie professionnelle qui est portée par l'INFN. Cet institut, créé en 2018, est un établissement d'utilité publique, sous la tutelle du ministre de la Justice, qui est né de la fusion des instituts des métiers du notariat, qui formaient jusqu'alors les collaborateurs des notaires, avec les centres de formation professionnelle des notaires. L'INFN dispose de 16 sites d'enseignement, avec 950 enseignants et 4 770 étudiants formés. Récemment, un projet de décret a été déposé devant le Conseil d'Etat, projet dans lequel l'INFN dit ne pas reconnaître ses attentes, projet auquel aussi les universitaires concernés n'ont pas été associés. Ce nouveau projet prévoit la fusion des deux voies d'accès au métier de notaire, avec un co-portage entre l'INFN, structure relevant du secteur privé, et les universités. La collation d'un diplôme national par un établissement privé éveille des oppositions nombreuses et le droit de regard actif qu'obtiendrait ce même établissement sur la formation et la validation de ce diplôme pose problème.

Monsieur le Doyen informe le Conseil que ce projet a été bloqué, à la demande de la Conférence des doyens des facultés de droit et de science politique.

**Débat et vote relatifs aux questions budgétaires**

**→ Budget rectificatif n° 2**

Le Conseil accueille Madame Elsa Claron, responsable du service financier. Cette dernière présente le second et dernier budget rectificatif pour l'exercice comptable et financier 2022 : il porte principalement sur un réajustement des recettes générées par la Formation continue, notre pratique étant de n'ouvrir les crédits en dépenses que lorsque les recettes ont été effectivement encaissées. Ainsi sur les 100 000 euros de recettes constatées, 70 000 sont répartis pour le fonctionnement (42 700 euros) et l'investissement (27 300 euros), les 30 000 restants correspondant au prélèvement effectué par l'Université, au titre de frais de gestion qu'elle engage.

Après des échanges avec la Direction financière de notre Université, nous avons été invités à améliorer le taux d'exécution de notre budget, c'est-à-dire l'effectivité des dépenses au regard des ouvertures de crédits décidées lors du budget initial. Pour cela, nous pouvons utiliser une déprogrammation des crédits, en l'occurrence ceux qui auraient permis une prise en charge des dépenses de personnel se rattachant à notre offre en apprentissage : nos besoins étant inférieurs à nos prévisions, il est proposé de déprogrammer 100 000 euros à ce titre, cette somme permettant ultérieurement de procéder à d'autres dépenses, cette « mise en réserve » nous ayant été proposée et validée par la Directrice financière de l'Université.

Monsieur le Doyen rappelle qu'en matière de recettes et de dépenses se rattachant à l'apprentissage, le suivi et l'utilisation des sommes en jeu sont difficiles. Il lui semble important de ne pas bloquer des fonds qui ne

seraient pas utilisés dans l'année, mais avec l'assurance de leur réemploi ultérieur à notre bénéfice, tel que proposé par la Direction financière. Une des affectations possibles de ces fonds est pour lui le projet de Maison des étudiants ; la somme, modique au regard du projet, pouvant servir à entamer la conservation et la mise en sécurité des deux maisons de ville dont le terrain serait utilisé pour créer cet espace étudiant très attendu par nos étudiants.

Madame Evelyne Merchez exprime ses inquiétudes quant à la baisse annoncée de l'engagement financier de l'Etat en matière de contrats d'apprentissage.

Monsieur le Doyen relaie ces inquiétudes, en rappelant néanmoins que l'apprentissage est une modalité de formation professionnelle qui rencontre un grand succès et est appelée à se développer, même si les prises en charge par l'Etat diminuent.

Monsieur le Professeur Denis Voinot a anticipé le désengagement de l'Etat, en confortant ses collaborations avec des entreprises partenaires solides, pour qui la baisse attendue de la prise en charge des apprentis ne sera pas une difficulté rédhibitoire et en prospectant de nouveaux partenariats.

Monsieur le Professeur Christian Ben Lakhdar s'étonne que 30 % soient prélevés par l'Université sur les recettes de formation continue. Pour Monsieur le Doyen, il s'agit d'une forme de mutualisation, sous l'égide de l'Université et de la Direction de la Formation continue et de l'Apprentissage, le prélèvement permettant de soutenir les composantes qui n'ont pas ou ne peuvent pas développer des actions de formation continue. Au-delà, l'utilisation des ponctions effectuées sur les recettes ne lui semble pas suffisamment transparente, ce qui nous incite à proposer une exonération du prélèvement dès que cela semble justifié et acceptable par nos interlocuteurs.

**Vote sur l'approbation du budget rectificatif n°2 :**  
**35 pour, 0 contre, 3 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

### **Débat et vote relatifs aux questions de formation**

#### **→ Sur les règlements des études**

Monsieur le Professeur Gaëtan Guerlin indique que la nouvelle équipe présidentielle au sein de notre Université a procédé à un « toilettage » de la réglementation générale applicable aux diplômes délivrés au sein de l'Université et, qu'en application de cette remise à jour, des réajustements ont été apportés à nos propres règlements des études, principalement par suppression des répétitions.

Concernant les critères permettant un redoublement en licence, il est souhaité que le premier redoublement reste possible de façon automatique, qu'ensuite soit maintenue une attitude ouverte vis-à-vis des redoublements suivants, en permettant néanmoins au jury de mettre fin à une répétition d'échecs dommageable pour l'étudiant.

Pour Monsieur le Doyen, objectiver des critères portant sur les redoublements ne serait pas pertinent, tant chaque situation est complexe et dissemblable des autres. Chaque jury reste collégial, indépendant et surtout souverain en matière de décision.

Madame Claire Cathelain attire l'attention du Conseil sur les effets que peuvent avoir pour chaque étudiant des difficultés personnelles et ainsi sur le repli sur soi qu'il développe en réaction. Elle propose que les règlements des études mentionnent bien que chaque étudiant peut informer le président de son jury des difficultés de tous ordres qu'il aura rencontrées lors de son année universitaire.

Après plusieurs échanges, un additif à l'article 5-4-1 est proposé :

« Préalablement aux délibérations, tout étudiant peut naturellement communiquer avec le président du jury, en mettant en copie le gestionnaire de scolarité, pour les informer d'éventuelles difficultés ».

Monsieur Leny Patinaux propose que tous les règlements voient leur contenu féminisé. Monsieur le Doyen indique que le règlement commun de l'Université n'a pas adopté le langage inclusif et que nous avons ainsi été contraints de suivre ce choix.

Le service de scolarité master a transmis des tableaux récapitulatifs reprenant la nature et la durée de toutes les épreuves relevant des deux années des différents masters que nous proposons ; aucune remarque ni interrogation n'a été formulée.

Monsieur Mathieu Le Bescond de Coatpont, devenu seul responsable de la capacité en droit après le départ en retraite de Monsieur François Fenaux, a transmis des propositions d'ajustements du règlement des études de ce diplôme, avec l'éclairage d'une année de mise en place de la réforme pédagogique.

Il est rappelé que la capacité s'adresse à un public différent, souvent en difficulté. Monsieur le Bescond de Coatpont a constaté que près de la moitié de l'effectif n'a pas suivi les cours et ne s'est pas présentée aux examens. Il souhaite que soit introduite une interdiction de se présenter à la deuxième session si l'étudiant n'a pas fourni un justificatif d'absence pour la première session. Il est rappelé que l'organisation d'une deuxième session mobilise des personnels et des locaux, et que la défection d'étudiants convoqués peut conduire à ce que des enseignants intervenant dans la capacité en droit se retrouvent devant un auditoire clairsemé et aucun candidat à une épreuve orale.

Après des échanges au sein du Conseil, une formulation est retenue concernant la seconde session de la capacité en droit :

« Il s'agit de la seconde session d'examens organisée d'une part pour les étudiants ajournés, d'autre part pour les étudiants défaillants qui ont manifesté leur intention auprès du responsable de la formation ou de la scolarité de participer à la seconde session dans les 72 heures après la fin des épreuves de la session initiale. Les autres étudiants ne peuvent se présenter aux épreuves de la session de rattrapage et ne seront donc pas convoqués à ces épreuves ».

Le règlement des études de la capacité en droit, le règlement des études en licence et en master, ainsi que les modalités du contrôle des connaissances en master sont acceptés à l'unanimité.

#### **→ Sur les règlements de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale**

Monsieur Florent Baude, directeur de l'IPAG, est accueilli par le Conseil. Il évoque tout d'abord la convention cadre qu'il souhaite conclure avec la Direction régionale des finances publiques (DRFIP), pour permettre le recrutement d'agents de cette direction en tant qu'intervenants pédagogiques, pour favoriser l'accueil des étudiants de l'IPAG en stage, voire en apprentissage, au sein de cette même direction.

Concernant le règlement des études, il indique que, pour la licence et le master 1, l'évaluation en contrôle continu intégral a été choisie, et qu'en revanche, pour le master 2, un retour à un examen final est proposé, suite aux demandes de nombreux étudiants, principalement ceux en apprentissage qui rencontraient des difficultés pour allier vie professionnelle et contrôle continu.

Monsieur Baude fait part aussi au Conseil de quelques ajustements sollicités par Monsieur Mondou, responsable du M2 administration territoriale.

Le règlement des études est accepté à l'unanimité.

#### **Débat et vote relatifs aux questions de recherche**

#### **→ Soutien à une candidature en tant que « Professeur distingué »**

Le dispositif de « professeurs distingués », « honorary professors » en anglais, a déjà été présenté au Conseil. Monsieur Gilles Toulemonde propose la candidature à ce titre de Monsieur le Professeur Nobuhiro Okada, qui a enseigné à l'Université d'Hokkaido, sur l'île septentrionale du Japon et est reconnu comme celui qui a formé tous les publicistes constitutionnalistes japonais, ayant entre 40 et 50 ans. Considéré comme le plus grand spécialiste du droit constitutionnel japonais, il a animé une émission sur une chaîne de télévision publique de vulgarisation du système politique japonais. Alors qu'il va prendre sa retraite, cette reconnaissance est un bon signal de respect et de considération à lui adresser ; cela peut aussi renforcer notre partenariat, encore balbutiant avec les universités japonaises.

Monsieur le Doyen rappelle que le Doyen Gosset est chargé d'une mission sur les partenariats stratégiques de l'Université de Lille. A ce titre, il a programmé une mission d'échanges avec Montréal au Canada, à laquelle participera Monsieur Marcel Moritz, assesseur RI.

**Vote sur l'approbation de la candidature de Monsieur Nobuhiro Okada en tant qu'«honorary professor» :**  
**33 pour, 0 contre, 3 blancs, 0 « n'a pas souhaité participer au vote »**

#### **Quelques nouvelles de la Faculté**

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseils des prochains événements qui vont animer la vie de notre Faculté :

- 16 septembre : Journée Jacques Lepers ;
- 4 octobre : La Nuit du Droit : un événement organisé au Conseil Régional dans laquelle l'association Lysias interviendra ;
- 14 octobre : Conférence inaugurale
- 18 novembre : Inauguration de la salle du Chevalier St Georges : diffusion d'un documentaire dans l'amphithéâtre Cassin, auquel ont participé des étudiants du Master Histoire du droit, et concert avec l'Orchestre de l'Université dans la salle elle-même ;
- Inauguration de l'amphithéâtre Halimi pour la journée internationale des droits des femmes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté, en formation plénière.